De Europæiske Fællesskaber
EUROPA-PARLAMENTET
Europäische Gemeinschaften
EUROPÄISCHES PARLAMENT
Ευρωπαϊκές Κοινότητες
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ
European Communities
EUROPEAN PARLIAMENT
Comunidades Europeas
PARLAMENTO EUROPEO
Communautés Européennes
PARLEMENT EUROPÉEN
Comunità Europee
PARLAMENTO EUROPEO
Europese Gemeenschappen
EUROPEES PARLEMENT
Comunidades Europeias
PARLAMENTO EUROPEU

TL 7386

INTERGROUPE "TIMOR-ORIENTAL"

Son Excellence
Monsieur le Général Soeharto
Président de la République d'Indonésie
Office of the President
Bina Graha, J1. Veteran N°17
JAKARTA - INDONESIA

Strasbourg, le 11 février 1993

Monsieur le Président,

Les députés du Parlement Européen, membres de l'Intergroupe "Timor-Oriental", préoccupés par le déroulement du procés de Monsieur Xanana Gusmao, en cours à Dili, s'adressent à vous afin de contester vivement sa légitimité au regard du Droit international

Le territoire de Timor-Oriental a été annexé le 17 juillet 1976 par l'Indonésie au mépris des normes de Droit international et des droits et devoirs du Portugal, puissance administrante. L'acte d'annexion étant accompagné de violations des droits de l'homme et d'une politique d'assimilation forcée.

Cette annexion a été condamnée non seulement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies, mais également par la Conférence des pays non-alignés, dont vous assumez la présidence, l'Union Interparlementaire, l'Assemblée paritaire des pays ACP/CEE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que par d'autres nombreuses organisations inernationales, parlementaires, politiques et religieuses.

Le Parlement Européen a plusieurs fois, à travers ses résolutions, condamné l'annexion du Timor-Oriental comme une violation du Droit international, notamment du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Les députés de l'Intergroupe considèrent que toute procédure de décolonisation de ce territoire doit être menée par la puissance administrante reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies, en accord avec le Secrétaire général de l'ONU, dont ils appuient les efforts de médiation, et en respectant les résolutions des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, les députés de l'Intergroupe ne reconnaissent pas la légitimité des tribunaux indonésiens dans la poursuite et le jugement des prisonniers politiques timorais qui résistent contre l'occupation et l'annexion du territoire, et demandent instamment leur libération immédiate.

Ces prisonniers politiques timorais ont donc, à nos yeux, la capacité et la possibilité de bénéficier de la protection diplomatique de la puissance administrante, le Portugal, et de la Communauté Européenne.

Les députés de l'Intergroupe souhaitent mettre en garde l'Indonésie quant aux conséquences que toute condamnation de Monsieur Xanana Gusmão, dans les conditions actuelles de ce procés, pourrait avoir sur ses relations avec la Communauté Européenne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Simone VEIL
Présidente